

DISCOURS DE MONSIEUR LE PRÉFET DU
CALVADOS



Monsieur Philippe COURT, Préfet du Calvados

Union Amicale des Maires du Calvados

À Caen, le 27 septembre 2021

Mesdames et Messieurs les députés et Monsieur le sénateur,

Monsieur le Président de l'Union Amicale des Maires du Calvados, et au travers de vous, Monsieur le président, je salue tous les maires, ceux ici présents ou ceux qui n'ont pas pu se joindre à nous ce matin,

Monsieur le Président du Conseil départemental,

Madame la Vice-Présidente du Conseil régional,

Et j'adresse un salut tout particulier au secrétaire général de l'AMF, Philippe Laurent.

J'ai eu le plaisir de croiser sa route dans mes fonctions précédentes et j'ai beaucoup appris de lui.

Dans l'ouvrage intitulé Terre des hommes, Saint-Exupéry a écrit cette phrase : « La grandeur d'une fonction est avant tout d'unir les hommes. ».

Nous avons beaucoup parlé d'unité et de cohésion ce matin, et cette phrase résume finalement en peu de mots ce qui fait l'essence même de la mission d'un maire, d'un président d'intercommunalité ou d'un élu municipal. Cette fonction unificatrice est d'autant plus essentielle que notre société, à l'image de toutes les sociétés occidentales, vit aujourd'hui un phénomène de fragmentation. Peut-être est-il moins sensible ici en Normandie, mais nous vivons un phénomène de fragmentation, un phénomène d'archipelisation (terme banalisé par Jérôme FOURQUET pour expliquer que la société s'organise ainsi). Ce phénomène est lié à l'affaiblissement de toutes les matrices traditionnelles qui auparavant constituaient l'armature de notre société : la matrice familiale, la matrice religieuse, la matrice politique. Pourtant, dans ce monde archipelisé, la commune et le maire restent des repères pour tous les Français, dans les moments les plus graves de leur existence comme dans leur vie de tous les jours.

La commune, et cette crise l'a particulièrement bien montré, est d'abord le lieu de la proximité. Elle est aussi le lieu de la médiation, et cela rejoint votre préoccupation, Monsieur le maire délégué. Elle est le lieu de la médiation facilitée entre les citoyens et ceux qu'ils ont choisis pour les gouverner : vous, les élus départementaux, régionaux et nationaux. Mais le maire a une particularité.

Cette expression a été reprise par trois fois ce week-end, et je la reprendrai, elle provient du Président du Sénat avec lequel j'ai travaillé, qui a dit : « Le maire est le seul élu à portée d'engueulade. ».

J'ajouterai que les fonctionnaires présents devant vous ce matin, les sous-préfets, le directeur des finances publiques, les représentants de l'ARS, la direction départementale des territoires, de l'emploi, du travail, de la solidarité, des forces de l'ordre, les pompiers, ont aussi cette particularité, qui est une chance, d'être à votre portée d'engueulade. Croyez-moi, c'est un sérieux stimulant. Et cela rejoint la préoccupation du Président du Conseil départemental.

Mais donc, la fonction de maire a cette particularité, et chacun sait surtout qu'il n'est pas de mandat qui soit plus exigeant par son implication personnelle, réelle, concrète, physique. Celui qui n'a pas été réveillé au milieu de la nuit par la brigade de gendarmerie ou par les sapeurs-pompiers pour organiser les secours et l'assistance après un accident, une inondation, celui qui n'a jamais reçu à la mairie un de ses concitoyens complètement perdu, qui a perdu son emploi, son logement, parfois son conjoint, et qui recherche désespérément une bouée à laquelle il peut se raccrocher, celui qui ne peut pas aller acheter son pain ou ses croissants le dimanche matin sans qu'on lui demande de modifier les horaires de ramassage des poubelles, de refaire le trottoir de la rue, d'aménager le terrain de foot, de déplacer un panneau de signalisation, et tout cela parce qu'il est élu municipal, alors celui-là ne connaît pas la réalité de la vie publique de notre pays et ce que représente la fonction de maire.

Pour continuer à être ces petites républiques dans la grande - l'expression est du Président de l'Association des maires -, les communes et l'État ont besoin de préserver cette relation unique, cette relation historique, comme l'a indiqué le secrétaire général de l'AMF, qui caractérise l'histoire et la construction de notre pays.

Comment ne pas commencer cette intervention, évidemment, non pas en vous parlant encore de la crise sanitaire, mais de ce qu'elle nous a appris, et très souvent sur nous-mêmes ?

Les dix-huit mois que nous avons vécus ont été un rappel à la réalité, parfois très direct, de nos forces et de nos faiblesses. Pour les fragilités, pas de problèmes, l'esprit critique qui caractérise les Français n'a pas manqué de le souligner, parfois même 24 heures sur 24 sur les médias d'information continue, en pointant chaque dysfonctionnement, réel, parfois supposé, chaque faiblesse, parfois seulement chaque épreuve que nous devons surmonter. Derrière toute critique, il existe un ferment, une parcelle, voire une entièreté de vérité qui doit être entendue. Toutefois, si l'esprit critique français est essentiel pour mettre à distance des raisonnements simplistes ou stimuler les ardeurs, il nous porte aussi, peut-être un peu trop, vers des passions tristes, pour reprendre l'expression de Spinoza, qui consistent à dénigrer ce qui a été fait de bien, à jeter l'opprobre sur ceux dont nous devrions être fiers.

Faisons donc aujourd'hui le constat que le département du Calvados est à la fois parmi les dix départements dans lequel le taux d'incidence est le plus bas, de 22 pour 100 000, et parmi les dix départements où le taux de vaccination est le plus élevé. Cela se doit d'abord, principalement, à la sagesse de l'esprit normand. Cela se doit également, et je rejoins en cela ce que dit Olivier PAZ, au cheminement propre de cette épidémie, devant laquelle il faut rester très modeste. Mais il doit bien exister un lien entre les deux indicateurs, quoi qu'en pensent ceux qui persistent à affirmer que le progrès scientifique est une menace.

Au-delà de l'évolution de l'épidémie, je voudrais aujourd'hui, devant vous tous, vous faire part de ma profonde gratitude pour **le travail accompli au sein des communes**, lesquelles sont les lieux premiers de l'expression de la solidarité collective. Je voudrais vous remercier pour tout ce qui a été accompli depuis mars 2020 pour faire vivre le service public, pour l'avoir adapté aux conditions parfois originales de fonctionnement, et je pense ici aux multiples protocoles, traces réelles du génie administratif français, qui se sont appliqués aux écoles, aux équipements culturels et sportifs, aux événements. À chaque fois, avec vous, nous avons cherché à faire primer l'objectif final plutôt que la forme et la procédure, à appliquer ces dispositions avec intelligence et réalisme. J'ai beaucoup appris de ces audioconférences. Je n'ai pas seulement écouté ce qui remontait du terrain, j'ai réellement changé des choses, changé des décisions grâce à vous, au cours de ces audioconférences que nous avons le mercredi soir avec les maires, le lundi soir avec les parlementaires, que chacun des sous-préfets avait également avec les maires de son arrondissement.

Nous avons en particulier été très attentifs, chaque fois que la responsabilité nous en incombait, à trouver le bon point d'équilibre entre l'enjeu de protection sanitaire, qui est indiscutable, et l'acceptation sociale et nos libertés publiques.

Je vais vous citer deux exemples :

Premier exemple : je ne sais pas si vous l'avez observé, mais le Calvados est l'un des rares départements qui n'a pas imposé le port du masque sur l'ensemble des communes, qu'elles soient rurales ou urbaines. Nous avons toujours effectué un travail de dentelle, au cas par cas, à la demande des maires. J'ai refusé d'appliquer des critères, et c'est quand un élu nous disait : « Moi, je veux mettre en place le masque parce que je sais que c'est utile », que nous prenions l'arrêté qui assurait la couverture juridique du port du masque. Dans les faits, à chaque fois, ont été délimités avec juste mesure les périmètres où il fallait l'appliquer.

Second exemple : aujourd'hui, vous ne portez pas de masque parce que, dans ce département, compte tenu de l'évolution sanitaire, il n'a pas été jugé nécessaire de porter le masque après contrôle du pass sanitaire. Cela n'a l'air de rien rétrospectivement, mais rappelez-vous : Caen a été la seule ville de plus de 50 000 habitants dans la région à avoir, non pas un marché là où ils étaient prohibés, mais des points de ventes en direct, en primeur avec les exploitants agricoles. Ce sont ces petits riens, ces réglages fins, cette approche pragmatique, qui montrent que la coopération que nous avons construite ensemble a été parfaitement profitable.

Je voudrais également vous remercier pour l'action que vous avez conduite - à vrai dire, vous la conduisez en permanence - particulièrement en direction de vos concitoyens. Je voudrais remercier ceux qui ont organisé les opérations de vaccination. Le Calvados a été le premier département à organiser des opérations mobiles. La première a eu lieu le 18 janvier à Ouistreham, avec les sapeurs-pompiers. Le Calvados a également été le premier département à mettre en place, illustration de la réalité de la confiance, ce que l'on appelle les opérations en autonomie. Les opérations en autonomie, cela n'existait dans aucune des fiches de procédure : c'est le fait tout simplement, à une époque où ils étaient extrêmement rares, de confier des vaccins à la collectivité, laquelle avec sa communauté locale, médicale, médecins, infirmiers, organisait la vaccination. Cela peut sembler anodin, mais au moment

où cela s'est mis en place dans ce département, cela n'était pas tenté ailleurs. Puisque nous parlons de vaccination, je voudrais ici saluer devant le Colonel AUVRAY, qui est le nouveau commandant de groupement, l'action des pompiers dans ce département. Je veux également saluer toute la filière de la sécurité civile, car ils ont été des acteurs essentiels de la gestion de cette crise sanitaire. L'épisode des masques, qui a été rappelé, en a été un exemple. Avec le concours des pompiers et des associations de sécurité civile, nous avons mis en œuvre des opérations mobiles : nous sommes intervenus dans les entreprises, dans les centres commerciaux, nous avons installé des points de dépistage à des endroits atypiques, à des horaires atypiques, avec une réactivité assez remarquable.

Le temps de la crise s'estompe, et puisque je parle des pompiers, **un autre chantier important s'engage pour le SDIS : l'élaboration de son nouveau schéma départemental d'analyse et de couverture des risques**, qui va constituer le cadre stratégique pour les cinq prochaines années. Pourquoi est-ce que je vous en parle ? Parce que, là encore, vous êtes les coresponsables de la sécurité civile avec le représentant de l'État dans le département. Vous le savez, quand un événement survient chez vous, vous êtes le premier directeur des opérations de secours. En lien avec le président du conseil d'administration du SDIS, j'ai souhaité que ce schéma, important puisqu'il va définir la ligne stratégique d'action du SDIS dans les prochaines années, soit présenté au bureau de l'Union des Maires, car c'était une question que vous ne pouviez pas, non seulement ignorer, mais ne pas bien connaître.

Cette crise, et je souscris à l'analyse de Philippe LAURENT, nous a rappelé ce que doit être le principe qui gouverne les relations entre l'État et les collectivités locales. Deux maîtres mots : confiance et responsabilité.

Personnellement, j'y ajouterai même un troisième mot : subsidiarité.

L'exemple de l'accès aux plages en a été la meilleure illustration. À titre personnel, je pense que dans le cadre des débats à venir sur la décentralisation, il est un chantier qui vous intéresse, ainsi que toutes les collectivités, je veux parler de la dévolution du pouvoir réglementaire, c'est-à-dire la capacité à assurer un certain nombre d'actes réglementaires dans les champs de compétences qui sont les vôtres. Ce n'est pas une forme de décentralisation, c'est une réalité de la décentralisation, qui contribue d'ailleurs à la clarté de la décision. Celui qui a la compétence assume et répond devant l'ensemble de ses citoyens, devant l'ensemble des électeurs, devant l'ensemble des contribuables, de la compétence qui est la sienne. Je partage l'analyse de Philippe LAURENT quand il souligne une forme d'injonction paradoxale dans notre pays. À vrai dire, c'est une injonction paradoxale pas seulement de l'administration mais de l'ensemble des Français, qui veulent tout à la fois de la liberté et de la protection. Je vais citer ici une phrase de Tocqueville, que le Président du Conseil départemental m'a appris à relire. Tocqueville disait : « Les Français ont une passion dévorante pour l'égalité. Quand ils ne la trouvent pas dans la liberté, ils la recherchent dans la servitude. ». C'est un peu notre mal, et je vais vous en donner un exemple. À l'époque où il a été décidé de ne pas porter de masque lorsque l'on vérifiait le pass sanitaire, j'ai été surpris de découvrir dans la presse que les gestionnaires de bars et de restaurants me reprochaient de ne pas leur dire ce qu'il fallait faire. Liberté et responsabilité. Parfois, nous, Français, nous avons peur de la liberté. Il ne faut pas.

Les moments que nous avons traversés ont été éprouvants, mais ils ont été également instructifs du point de vue social et du point de vue politique.

Ils ont été aussi particulièrement exigeants pour les entreprises, les salariés, les indépendants. La Vice-Présidente du Conseil régional l'a rappelé, notre pays a fait un choix qui n'est pas celui opéré par tous les pays européens, et encore moins dans le monde.

Notre pays a choisi, au travers **d'un plan de soutien et de relance, de soutenir l'économie** de manière assez unique par l'ampleur de ce qui a été réalisé. On peut dire aujourd'hui que grâce à l'effort de la nation tout entière, notre économie est debout. Si l'on prend l'exemple du seul département du Calvados, les mécanismes financiers mis en place par l'État se sont traduits par plus de 700 millions d'euros d'aides directes aux entreprises et aux collectivités en l'espace de dix-huit mois, avec trois objectifs : le premier était d'abord d'éviter les licenciements au sein des entreprises au début de la crise. Cela aurait causé une crise sociale absolument terrible, et c'était le sens de ce dispositif inédit d'activité partielle qui a bénéficié à 28 000 entreprises, à 180 000 salariés, et qui s'est traduit par la prise en charge de 280 millions d'euros de salaire. Le second objectif a été de protéger et de soutenir celles des entreprises qui avaient perdu tout ou partie de leur chiffre d'affaires. C'est le fonds de solidarité et ses évolutions qui a permis de verser 330 millions d'euros aux entreprises du Calvados. De même, pour éviter les cessations de paiement, l'État a garanti dans le département 800 millions d'euros de prêts auprès des entreprises. Outre ces montants, un autre élément témoigne de l'importance de ce qui a été mis en œuvre, à savoir l'évolution du nombre des procédures collectives. Comme vous le savez, quand une entreprise est en situation difficile, s'ouvre alors une procédure collective. Or, le nombre des jugements d'ouverture a baissé de 48 % en 2020. C'était normal, parce que la loi notamment avait cristallisé les procédures collectives. En revanche, ce qui est notable, c'est le fait que, en 2021, là où tout le monde s'attendait à la reprise des ouvertures des procédures collectives, la baisse s'est poursuivie de 18 % supplémentaires. On peut le dire sans équivoque, les mesures de soutien à l'économie ont permis d'éviter beaucoup de dépôts de bilan. Mais atténuer les effets d'une crise, ou éviter qu'ils ne deviennent systémiques, ne peut pas être le seul horizon pour un pays. Aussi, le troisième objectif de ce plan de relance a-t-il consisté à relancer l'économie, c'est-à-dire à redonner à notre pays les ressorts de la richesse et de la prospérité, qui lui permettent de financer son modèle de solidarité (car sans richesses, pas de redistribution), ses politiques de cohésion sociale, territoriale, ses ambitions aussi en termes de progrès scientifique et d'innovation. Là encore, notre pays s'est distingué par les choix opérés, des choix assez massifs. Dans ce département, 436 projets, privés comme publics, ont bénéficié d'un financement exceptionnel de l'État. Cela représente 80 millions d'euros d'aide. En outre, et je conclurai ainsi la question économique, il est peut-être regrettable que les entreprises n'en parlent pas mais celles-ci se plaignaient beaucoup d'un décalage de compétitivité entre la France et l'Allemagne, lié, selon les appréciations, aux impôts de production. L'État s'est substitué aux collectivités, a pris à sa charge ces impôts de production que sont la CVAE, la CFE, la taxe foncière. Dans le département, et cela sera renouvelé chaque année, la prise en charge s'élève à 83 millions d'euros. Aujourd'hui, et ce n'est pas moi qui le dit mais Ernst & Young, la France est le premier pays européen par

l'attractivité en matière d'investissements étrangers, devant l'Allemagne, devant l'Angleterre, loin devant l'Espagne, loin devant l'Italie. Dans le Calvados également, les indicateurs économiques montrent que l'économie a tenu. D'abord, comme j'ai eu l'occasion de le souligner, parce que l'activité des entreprises a retrouvé son niveau de 2019. Le chiffre d'affaires des entreprises est mesuré par la collecte de la TVA. C'est un impôt formidable, d'abord parce qu'il a un rendement incroyable, ensuite parce qu'il se collecte assez vite. Mais il a un autre mérite : il donne quasiment en temps réel une indication sur l'activité des entreprises. Or, le chiffre d'affaires des entreprises, qui est mesuré par la collecte de TVA, au premier semestre 2021, est supérieur de 6 % au chiffre d'affaires de référence qui est celui de l'année 2019. L'activité salariée est aujourd'hui au même niveau que 2019. L'intérim, dont on sait qu'il est un précurseur, est en croissance de 40 %, et même le nombre des bénéficiaires du RSA dans ce département est en légère diminution. Aujourd'hui, comme le souligne la Vice-Présidente GOURNEY-LECONTE ainsi que tous les chefs d'entreprise, la difficulté consiste à embaucher. Sur ce sujet, nous avons beaucoup à faire, en particulier dans une logique de sur-mesure en matière de politique de l'emploi. Mais je voudrais délivrer ici un message, et tout particulièrement à vous qui siégez dans les intercommunalités : je ne peux qu'encourager les communes, mais aussi les intercommunalités au titre de leurs compétences économiques, à s'intéresser et probablement à s'engager plus avant dans les politiques de l'emploi aux côtés de l'État, aux côtés de la Région en ce qui concerne la formation professionnelle, ou aux côtés du Département en ce qui concerne l'insertion. L'attractivité de demain s'exprimera plus par la capacité à trouver les bons salariés que par le bonus financier direct ou indirect que peut avoir une entreprise à venir sur un territoire.

Les collectivités elles-mêmes n'ont pas été oubliées dans ce moment. Il est vrai que l'histoire de la longue chronique des relations entre l'État et les collectivités nous fait regarder les années 80 avec un peu de nostalgie. Il est exact que la DGF à l'époque progressait comme la TVA. Un gouvernement avait même construit le pacte de croissance, où c'était TVA plus une fraction de l'inflation. L'époque était beaucoup plus prospère. En 1978, c'était le dernier budget en équilibre, la dette de l'État était inférieure à 40 %. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Pourtant, les collectivités n'ont pas été oubliées, alors même que la fiscalité, et reconnaissons-le, surtout celle des communes, est restée robuste. En ce qui concerne la CVAE, nous verrons les résultats en 2022, mais alors que l'on annonçait son effondrement, celle-ci fléchira moins que prévu. Point particulier dans ce département, et je m'en réjouis, en raison de son attractivité et de l'intérêt des Français pour la pierre, les DMTO, Monsieur le Président, connaissent une embellie plus qu'historique ; on a du mal à trouver l'adjectif pour la qualifier.

Pour autant, le choix du gouvernement n'a pas été de diminuer les dotations ; bien au contraire, pour la quatrième année consécutive, elles ont été maintenues. Dans ce département, elles sont même en légère croissance. La DGF s'élève à 201 millions d'euros.

En outre, un certain nombre de mécanismes ont été mis en place : la prise en charge de la moitié de l'achat des masques, la compensation de certaines pertes de recettes fiscales appréciées globalement, et depuis la loi de juillet 2021, la prise en charge, également appréciée de manière globale, de certaines pertes de recettes tarifaires là où celles-ci ont le plus pesé. Comment ne pas parler de ce moment, qui a été agréable également pour nous,

assez faste en matière de dotations d'investissement DETR et DSIL ? Ceci nous a permis de vous accompagner à un moment particulièrement utile pour vous puisque c'était le début de votre mandat, le moment où vous élaborez votre projet.

Voilà en ce qui concerne les questions économiques et financières.

Les quittant sans autre forme de transition, je voudrais à présent vous parler de la grande politique que nous avons en partage, et dont vous êtes également co-responsables. Je voudrais vous parler de **questions de sécurité**.

Le maire est titulaire du pouvoir de police générale, il est d'ailleurs reconnu depuis la Loppsi de 2007 comme étant le co-responsable en matière de prévention de la délinquance. Le début de l'année 2020 a été complètement atypique en raison du confinement. Cependant, dès le mois d'automne 2020, nous avons constaté que toutes les habitudes, bonnes et mauvaises, avaient été reprises, et bien évidemment, les phénomènes de délinquance.

Dans ce département, trois priorités ont été fixées aux forces de sécurité, police et gendarmerie, dont je veux ici saluer l'action.

D'abord, **faire de la police de sécurité du quotidien une des priorités d'action**. Pour ceux qui ne connaissent pas le terme, qu'appelons-nous police de sécurité du quotidien ? Il s'agit tout simplement de la prise en charge au plus près du terrain des phénomènes de petite et de moyenne délinquance qui empoisonnent la vie de nos concitoyens. Cela va de la dégradation de biens à la consommation, l'usage et la revente de stupéfiants, en passant par les rodéos motorisés. La liste peut être assez longue. C'est une méthode qui va lier la présence sur la voie publique, la connaissance des enjeux locaux et le travail partenarial, d'abord avec vous, mais aussi avec les bailleurs sociaux, les transporteurs publics, les commerçants.

Quelques chiffres peuvent illustrer cela. D'abord, le temps de présence des forces de l'ordre sur la voie publique en patrouille a plus que doublé par rapport à 2019. C'est un engagement véritable. Les rencontres avec les acteurs de terrain ont augmenté de 40 %. En zone de police, nous avons organisé 70 groupes de partenariats opérationnels, qui sont conçus chaque fois qu'il faut régler un problème concret, avec une action très forte à Caen, à Hérouville, à Lisieux, en particulier.

La police de sécurité du quotidien, c'est la réalité de ce partenariat, ce sont les actions de **formation** réalisées dans votre direction. À cet égard, je tiens à féliciter le groupement de gendarmerie pour celle qui a été conduite **en matière de gestion des incivilités**, laquelle a rencontré un grand succès et s'est avérée, je pense, assez utile, tout comme les actions dirigées envers les entreprises en matière de risques cyber.

J'ai également souhaité, en ce qui concerne les questions de sécurité, que la proximité soit l'une des marques de fabrique des services de l'État dans ce Département. C'est le meilleur moyen de connaître ses interlocuteurs, le meilleur moyen de se saisir des problèmes, parfois

d'entendre des choses assez désagréables, mais surtout de traiter rapidement les problèmes que l'on rencontre.

La deuxième priorité concerne toutes les parties de ce territoire : **c'est l'usage et le trafic de stupéfiants**. C'est notre deuxième priorité d'action car il s'agit d'un fléau qui est à la source de toutes les formes de délinquance.

De nouveaux outils juridiques ont été mis à la disposition des forces de l'ordre, parmi lesquels le principe d'une amende forfaitaire délictuelle permettant de sanctionner chaque consommation de stupéfiants, ce qui pouvait ne pas être le cas par le passé. Un effort d'organisation tout particulier a été fourni avec la création d'une cellule de coordination à l'échelle départementale où se retrouvent police, gendarmerie, police judiciaire, section de recherche, et douanes. Les résultats de ces douze derniers mois sont très encourageants. Comme il est rare qu'un délinquant, en matière de stupéfiants, vienne spontanément porter plainte, les faits découverts à l'initiative des services ont augmenté de 18 %, 44 trafics ont été démantelés, 168 kilogrammes de produits stupéfiants de toute nature ont été saisis, depuis le cannabis jusqu'à l'héroïne.

Notre troisième priorité, qui vous concerne également très directement, consiste à **lutter contre les violences intrafamiliales et conjugales**.

La crise sanitaire et le confinement ont exacerbé les phénomènes de violence. Mais cela a surtout montré l'absolue nécessité de lutter contre ces violences. Nous avons créé une maison de la protection des familles au sein de la gendarmerie, renforcé l'unité qui s'occupe des violences intrafamiliales au sein de la police. Les agents de ces unités sont spécialement formés pour accueillir, écouter les victimes dans des moments qui sont particulièrement douloureux, pour détecter les signaux, parfois faibles, qui caractérisent ces violences et essayer de les prévenir. Les actions de prévention ont été renforcées et j'ai signé, ou les sous-préfets ont signé, avec plusieurs d'entre vous, des chartes locales de lutte contre les violences faites aux femmes ou dans le cadre intrafamilial.

Je serais incomplet si je n'abordais pas un quatrième sujet qui est, m'a-t-on dit, assez usuel au sein des assemblées de l'UAMC, à savoir celui concernant **les gens du voyage**.

J'ai souhaité que nous revenions, sereinement, à une logique de droits et de devoirs. Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage vient d'être révisé, on vient de le publier au mois de juillet 2021. Il n'a pas manqué de rappeler que les gens du voyage ont le droit d'être accueillis sur des aires d'accueil mixtes ou de grand passage, dûment répertoriées, identifiées et justifiées dans le schéma.

Depuis le précédent schéma, de nouveaux équipements ont vu le jour, notamment dans des endroits avec beaucoup de passage, je pense en particulier à la côte. Je voudrais sincèrement vous remercier car je sais que c'est le type de politique qui est toujours compliquée à mettre en œuvre quand on va précisément localiser l'aire.

Cependant, je ne remplirais pas ma mission si j'omettais de vous dire que nous n'y sommes pas tout à fait et que cinq aires de grand passage et deux aires mixtes, dûment identifiées, font encore défaut. Voilà en ce qui concerne les droits. Notre devoir est de mettre en œuvre ce qui est prévu par notre corpus législatif. Toutefois, l'existence de droits ne peut pas justifier d'occuper illégalement la propriété privée ou publique sans le consentement de son propriétaire ; c'est une évidence qu'il faut énoncer de manière très simple.

J'ai donc pris le parti, chaque fois que cela était nécessaire, chaque fois que la solution transactionnelle ou de médiation, qui est la meilleure, ne pouvait aboutir, et chaque fois que cela était légalement possible (car cela n'est pas possible partout) d'engager des procédures administratives d'évacuation. Ainsi, sur les 46 occupations illicites qui ont été portées à notre connaissance, c'est-à-dire celles qui ne réussissaient pas se dénouer naturellement, quatorze ont elles fait l'objet d'une médiation réussie - c'est la meilleure des solutions, je le redis une fois encore -, et 32 ont donné lieu à l'engagement d'une procédure d'évacuation. Sur ces 32 procédures, les départs se sont toujours effectués de manière naturelle.

Je n'aurai pas d'états d'âme, cependant, une fois que la base légale est posée, que l'arrêté est fait, à faire évacuer lorsque c'est nécessaire. Encore une fois, mettons-nous dans une position de droits et de devoirs. Je pense que lorsque toutes les collectivités auront rempli leur obligation, nous nous serons rendu d'ailleurs mutuellement service.

Je terminerai mon propos par les politiques de cohésion. Les territoires sur lesquels nous vivons et dont vous avez la charge connaissent tous des changements, des transitions (pour reprendre le vocabulaire du moment). Ces transitions, il faut les accompagner, il faut les anticiper, il faut parfois les infléchir afin qu'elles soient profitables à tous et que personne ne reste au bord du chemin.

La cohésion du territoire, dont vous êtes les acteurs et dont l'État est le garant, ne consiste pas forcément à apporter les mêmes réponses dans des territoires différents. Ce n'est ni souhaitable ni même possible. Il s'agit plutôt d'accompagner chaque territoire afin qu'il garde sa spécificité et son identité. C'est l'objet des seize contrats de relance et de transition écologique que nous avons signés dans ce département, qui vont permettre d'être des outils de convergence, c'est-à-dire tout simplement de s'entendre sur le projet politique qui est le vôtre, pour votre intercommunalité.

Ces transitions sont de nature assez différente, elles sont aujourd'hui assez bien connues, ce sont les transitions démographiques, écologiques, numériques, économiques. J'en ajouterai une cinquième : la profonde modification de la nature même du lien social dans notre société, qui est un peu la résultante de tout cela.

D'un point de vue démographique, comme cela a été souligné ce matin, on observe le vieillissement des populations et la fin du primat métropolitain. La construction de notre pays s'est focalisée, à un moment donné, sur les métropoles, étape absolument nécessaire mais non suffisante. La fin du primat métropolitain est aujourd'hui une réalité. On le dit trop

peu mais comme l'ex-DATAR (qui ne porte plus ce nom) l'avait montré, avant même la crise, 200 000 habitants partaient des zones denses de notre pays vers les zones moins denses. Cela ne concerne pas seulement la ruralité mais également la périurbanité. Or, la crise sanitaire a fortement accéléré ce phénomène, et le Calvados, qui se trouve à deux heures de la conurbation francilienne, détient là à la fois une opportunité et une responsabilité assez formidables. Accueillir ces nouveaux habitants, qui sont souvent des urbains venant s'installer dans des territoires plus ruraux, sera un exercice exigeant parce que leur attente en termes de services sera élevée. C'est l'une des raisons pour lesquelles le rôle de centralité secondaire des petites villes est absolument essentiel. C'est l'objet des 37 petites villes de demain, qui ont été lauréates dans le programme lancé par le gouvernement, de constituer cette armature territoriale du Calvados, de faciliter et de fortifier ce que le maire de Caen évoquait en introduction : la nécessaire et la très utile coopération entre le rural et l'urbain. Il existe une forme de complémentarité manifeste, une forme d'équilibre entre le rural et l'urbain, qui est assez bien trouvée dans ce département.

En ce qui concerne **la transition numérique**, au-delà des questions d'équipement, c'est aujourd'hui la question des usages qui constitue le sujet central. Le président du Conseil départemental l'a très justement dit : le développement des usages passe également par la lutte contre l'illectronisme, afin que personne ne reste au bord du chemin du développement digital et numérique.

En matière écologique, qui est le grand sujet qui nous attend dans les années à venir, ma conviction n'est pas tant portée sur la fixation de règles ou de normes supplémentaires, car elles viendront, que sur la matière de concilier, voire de réconcilier ce qui est à tort perçu comme une contrainte pour notre qualité de vie et notre compétitivité économique.

Je voudrais illustrer mon propos avec l'exemple, et ce n'est pas le plus facile, de la **planification en matière d'urbanisme**, et de l'enjeu de gestion économe de l'espace. Vous avez remarqué que je n'ai pas parlé de zéro artificialisation nette. Je lui préfère le concept de « gestion économe de l'espace » parce qu'il est dans la nature de l'homme, de l'activité anthropique, de modifier l'environnement dans lequel il agit. Le fait est qu'une notion comme celle-ci suscite un consensus infini quand on parle de son principe, et énormément de débats quand on cherche à l'appliquer de manière concrète.

Pour être totalement franc, le Calvados, et même la Normandie tout entière, se sont illustrés au cours des dix années précédentes par une consommation de l'espace qui n'était pas proportionnée à l'évolution démographique. Le CESER l'a montré en 2018, en indiquant que l'artificialisation des sols avait eu, au cours des dix années précédentes, une dynamique cinq fois supérieure à la croissance démographique.

Vous savez que l'urbanisme est une politique de temps long : ce qui se déroule actuellement n'est jamais que le fruit de décisions de planifications prises par le passé, et en l'occurrence, celles prises vingt ans auparavant. Depuis, beaucoup de PLUI et de SCOT ont été élaborés, parfois révisés. Je voudrais ici saluer très sincèrement l'inflexion que vous avez donnée dans votre rôle de maires, de présidents d'intercommunalités dans ces documents de planification. Je sais que cela n'est pas facile, car il faut du courage, et notamment du courage politique, pour repérer cette contradiction : il existe un décalage véritable entre

l'objectif de sobriété foncière et les aspirations individuelles de nos concitoyens, que ce soit le propriétaire du terrain qui avait construit sa vie en espérant valoriser un terrain qui devient constructible ou que ce soit le nouvel arrivant qui veut absolument avoir la maison avec le jardin, parce qu'il imagine, en venant en Normandie, vivre à la campagne. Le travail sur la planification a été effectué, il se poursuit pour les quelques documents qui sont encore en cours mais il est allé dans une très bonne direction.

Nous avons, pour les prochaines années, **un enjeu tout particulier qui, cette fois, est opérationnel, et qui pourra accompagner l'effort accompli en matière de planification.** Je veux parler de la **réduction du nombre des logements vacants**, que ce soit dans les centres villes ou dans les centres-bourgs. Pourquoi est-ce que je vous dis cela ? Parce que réduire le nombre des logements vacants, les remettre sur les marchés, constitue une politique vertueuse à plus d'un titre. C'est d'abord une politique économiquement intéressante parce qu'elle fait travailler notre tissu des artisans, mais surtout, en remettant sur le marché des logements généralement situés en centre-ville ou en centre-bourg, on renforce les fonctions de centralité, on n'a plus besoin de consommer des espaces nouveaux pour des constructions neuves, et ces rénovations s'accompagnent généralement de travaux de rénovation thermique. Enfin, n'ayons pas honte de le dire, c'est bon pour le patrimoine des Français. Dès lors, j'ai souhaité que soient mis à votre disposition tous les outils de la politique de rénovation, depuis les aides de l'ANAH, les OPH, jusqu'aux outils fiscaux. Je pense en particulier au dispositif DENORMANDIE dans l'ancien, qui est de droit quand vous signez une opération de revalorisation des territoires. Il s'agit d'un dispositif fiscal puissant, et je souhaite de tout cœur que le parlement décide de sa prolongation après 2022.

Enfin, **en matière de transition économique**, la relocalisation des moyens de production, le maintien de l'industrie sur nos territoires est aujourd'hui devenu un objectif explicite.

Nous avons vécu un temps le mythe de l'industrie sans usines. Vous vous souvenez, c'était un grand patron qui parlait de cela. Quelle erreur ! Notre pays est industriel. Le Calvados est profondément industriel. Le soutien aux petites entreprises industrielles, aux entreprises de taille moyenne, est pour nous une source de richesses et d'emplois. Mais dans le même temps où l'on observe ce retour de la relocalisation de la production industrielle, se développe également un autre phénomène : c'est l'économie collaborative, c'est le télétravail.

Ce dernier va connaître un développement important et, surtout, je suis persuadé qu'il va nous amener à redéfinir la notion même de lieu de travail. Historiquement, l'attractivité d'un territoire était conçue comme la capacité à faire venir les entreprises, au prix d'une concurrence qui était réelle entre les territoires et parfois entre les pays européens.

J'ai la conviction que l'attractivité va également se mesurer par la capacité à faire venir de nouvelles générations d'actifs. Dans le cas présent, il s'agit de ceux que les sociologues anglo-saxons appellent la « génération Y », les « millenials », et la « génération Z ». En deux mots, ce sont tous ceux nés professionnellement dans un monde digitalisé, qui sont moins attirés par le salariat, et qui développent des modèles économiques fondés à la fois sur le partage des moyens et sur une grande mobilité. Cette nouvelle génération d'actifs, il faut que nous en ayons conscience, veut à la fois être ancrée dans le local tout en restant

extrêmement mobile d'un point de vue géographique et intellectuel. C'est typiquement pour eux que nous soutenons avec vous, avec la Région, avec le Département, le développement des tiers-lieux, ces lieux un peu hybrides qui vont demain devenir une forme banale d'organisation du travail et qui vont faire coexister de l'offre en termes de coworking, de coliving, d'offre culturelle et d'offre administrative ; bref, qui vont devenir de nouveaux lieux de sociabilité.

Mesdames, Messieurs, comme vous l'avez constaté au cours de cette liste de sujets, la commune en tant qu'institution, et le maire en tant qu'acteur public, est au cœur des enjeux de cohésion de notre société. Mais la cohésion d'une société, l'envie de forger un destin commun, l'adhésion aux principes qui ont forgé notre pays, ne sera jamais le produit d'une construction intellectuelle conçue loin des territoires ou d'une rhétorique abstraite et lointaine. Tout cela, au contraire, se construit jour après jour, lors de l'accomplissement des missions dont vous avez la charge, au sein de la sphère pratique et quotidienne de la vie de chacun de nos concitoyens, dans chacune de vos décisions et en nourrissant un lien, le lien presque affectif qui attache un homme à l'endroit où il vit. **De ce sentiment, local, sensible, visible, naît alors un sentiment d'appartenance à la nation, à notre République, cette communauté bien plus large et bien plus grande qui nous réunit tous.**

Je vous remercie.

Union Amicale des Maires du Calvados